

Violence domestique en Suisse

Analyses dans le cadre du Crime Survey 2022

DOMAINE VIOLENCE



Département fédéral de l'intérieur DFI
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



TITRE

Violence domestique en Suisse

AUTEURES ET AUTEURS

Prof. Dr. Nora Markwalder, Universität St. Gallen

Lorenz Biberstein, Institut für Delinquenz und
Kriminalprävention, ZHAW

Prof. Dr. Dirk Baier, Institut für Delinquenz und
Kriminalprävention, ZHAW

EDITEUR

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

DIFFUSION

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Schwarztorstrasse 51, 3003 Berne

ebg@ebg.admin.ch

www.bfeg.admin.ch

Ce rapport a été réalisé sur mandat du BFEG. Ses appréciations et interprétations ne reflètent pas forcément le point de vue du mandant.



Soziale Arbeit
Institut für Delinquenz
und Kriminalprävention



Universität St.Gallen

Violence domestique en Suisse

**Analyses dans le cadre du Crime Survey 2022
sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et
hommes (BFEG)**

Juillet 2023

Prof. Dr Nora Markwalder, Universität St. Gallen
Lorenz Biberstein, Institut für Delinquenz und Kriminalprävention
Prof. Dr Dirk Baier, Institut für Delinquenz und Kriminalprävention

Table des matières

1	Introduction	5
1.1	Crime Survey 2022.....	5
1.2	Etude complémentaire sur la violence domestique	5
1.2.1	Définition de la violence domestique.....	6
1.2.2	Calcul des taux de prévalence	6
1.3	La violence domestique dans la statistique policière de la criminalité	7
2	Résultats	11
2.1	Présentation générale	11
2.2	Confrontation à un acte d'ordre sexuel	12
2.2.1	Taux de victimes	12
2.2.2	Circonstances de l'acte	12
2.2.3	Contact avec la police	15
2.2.4	Contact avec les services d'aide aux victimes	15
2.3	Violence sexuelle	15
2.3.1	Taux de victimes	15
2.3.2	Circonstances de l'acte	16
2.3.3	Contact avec la police	19
2.3.4	Contact avec les services d'aide aux victimes	19
2.4	Voies de fait et lésions corporelles.....	19
2.4.1	Taux de victimes	19
2.4.2	Circonstances de l'acte	20
2.4.3	Contact avec la police	23
2.4.4	Contact avec les services d'aide aux victimes	23
2.5	Menaces.....	24
2.5.1	Taux de victimes	24
2.5.2	Circonstances de l'acte	24
2.5.3	Contact avec la police	26
2.5.4	Contact avec les services d'aide aux victimes	27
2.6	Stalking (harcèlement obsessionnel)	27
2.6.1	Taux de victimes	27
2.6.2	Circonstances de l'acte	28
2.6.3	Contact avec la police	30
2.6.4	Contact avec les services d'aide aux victimes	30
2.7	Crime de haine (« <i>Hate Crime</i> »)	30
2.7.1	Taux de victimes	30
2.7.2	Circonstances de l'acte	31
2.7.3	Contact avec la police	33

2.8	Cyberharcèlement	33
2.8.1	Taux de victimes	33
2.8.2	Circonstances de l'acte	34
2.8.3	Contact avec la police	35
2.9	Extorsion et chantage	35
2.9.1	Taux de victimes	35
2.9.2	Circonstances de l'acte	36
2.9.3	Contact avec la police	37
3	Conclusion	38
	Bibliographie.....	40

1 Introduction

1.1 Crime Survey 2022

L'enquête Crime Survey 2022 a été réalisée par le *Kompetenzzentrum für Strafrecht und Kriminologie* de l'Université de St-Gall et l'*Institut für Delinquenz und Kriminalprävention* de la ZHAW (Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften), sur mandat des commandantes et commandants des polices cantonales de Suisse. Par le biais d'un sondage en ligne, un échantillon de 15'519 personnes représentatif de l'ensemble de la Suisse a été interrogé sur différentes expériences de victimisation ainsi que sur les attitudes face aux thèmes liés à la sécurité. Pour une description détaillée du contexte et de la méthodologie de l'étude, nous renvoyons au rapport national (Markwalder, Biberstein & Baier, 2023).

1.2 Etude complémentaire sur la violence domestique

La problématique de la violence domestique et de la violence à l'égard des femmes en général fait l'objet d'une attention accrue de la part de la politique et de la société. En raison notamment de l'entrée en vigueur en 2018 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), la Suisse s'est engagée à protéger les femmes contre toutes les formes de violence et à prévenir, poursuivre et éliminer la violence à l'égard des femmes (art. 1, al. 1, let. a, de la Convention d'Istanbul). Ce mandat comprend également la collecte de données sur les formes de violence susmentionnées et la promotion de la recherche dans ce domaine (art. 11 de la Convention d'Istanbul). Les enquêtes auprès des victimes, comme le Crime Survey, jouent un rôle important à cet égard, parallèlement aux statistiques officielles : elles permettent de relever la fréquence de tels délits dans la population (prévalence) et de mesurer également la zone d'ombre, c'est-à-dire les délits non dénoncés. En outre, elles peuvent fournir des informations détaillées extrêmement précieuses sur les auteur·e·s et les victimes, les circonstances de l'infraction et la poursuite pénale de tels délits. Les données du Crime Survey sont donc utilisées depuis plusieurs années pour établir des rapports d'approfondissement sur la violence domestique, par exemple en 2011 sur mandat de l'Office fédéral de la justice (Killias, Staubli, Biberstein & Bänziger, 2011) et en 2015 sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (Biberstein & Killias, 2016). Cette tradition se poursuit avec le présent rapport complémentaire, à nouveau sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Contrairement aux rapports de 2011 et 2015, l'étude approfondie de cette année renonce à comparer les taux de prévalence avec ceux des études précédentes. La raison en est que la méthodologie de l'enquête a trop changé entre-temps : dans les enquêtes de 2011 et 2015, tous les délits sexuels ainsi que les voies de fait/menaces ont été recensés ensemble et ce n'est qu'à l'aide des questions ultérieures que l'on distinguait le type d'incident dont il s'agissait. Pour l'enquête 2022, les délits sexuels sont divisés en « confrontation à un acte d'ordre sexuel / harcèlement sexuel » et « violence sexuelle », les voies de fait/menaces en « voies de fait et lésions corporelles » et « menaces », ce qui permet un recensement plus précis. De plus, en 2015, la question de suivi relative à la personne ayant commis l'acte, qui permet d'identifier les cas de violence domestique, n'a été posée qu'aux participant·e·s qui avaient répondu au questionnaire en ligne. En 2022, la question de suivi a été posée à l'ensemble des personnes sondées. Pour les délits de stalking, de crime de haine, de cyberharcèlement et de chantage, qui sont également traités dans ce rapport, il n'a pas été possible d'établir une comparaison avec des études antérieures, soit parce que ces délits n'étaient pas relevés du tout dans les enquêtes de 2011 et 2015, soit parce que la définition est trop différente. Etant donné que les nouvelles méthodes d'enquête ne permettent plus de comparaison avec les années précédentes, l'occasion a été saisie d'adapter la définition de la violence domestique à la définition officielle de l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour le présent

rapport (voir le chapitre 1.2.1). Il en résulte une définition différente de la violence domestique par rapport aux enquêtes de 2011 et 2015, ce qui rend également impossible une comparaison avec les enquêtes précédentes.

1.2.1 Définition de la violence domestique

Ont été considérés comme relevant du contexte domestique tous les cas pour lesquels les victimes ont indiqué, lors du dernier incident, que la ou les personnes suivantes étaient impliquées :

- (ancien·ne) Conjoint·e
- (ancien·ne) Ex-conjoint·e
- (ancien·ne) Petit·e ami·e
- (ancien·ne) Ex-petit·e ami·e
- Père
- Mère
- Frère
- Sœur
- Fils
- Fille
- Autre parent·e

Contrairement aux études précédentes de 2011 (Killias et al., 2011, p. 7) et 2015 (Biberstein & Killias, 2016, p. 4), les colocataires ont été exclus de la définition de la violence domestique pour cette enquête. La définition actuelle correspond à celle de l'Office fédéral de la statistique, où les cas sont comptés dans la sphère domestique lorsque la personne prévenue est « un·e partenaire actuel·le, ex-partenaire ou un autre membre de la famille de la personne lésée » (Bundesamt für Statistik, 2023, p. 36).

1.2.2 Calcul des taux de prévalence

Tableau 1 : Calcul « en cascade » du taux de prévalence, à l'exemple des désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (harcèlement sexuel)

	en chiffres absolus	%
Total des personnes interrogées ayant répondu à la question sur les désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (harcèlement sexuel)	15'084	
... dont : nombre de personnes ayant été confrontées à un acte d'ordre sexuel au cours des 5 dernières années	1'609	10.7
Nombre de personnes ayant répondu à la question relative à l'auteur·e de l'acte	1'602	
... dont : nombre de personnes qui connaissaient l'auteur·e de vue ou de nom	516	32.2
Nombre de personnes ayant répondu à la question détaillée relative à l'auteur·e de l'acte	515	
... dont : nombre pour lesquels l'auteur·e entre dans la définition du contexte domestique	46	0.3

Le Tableau 1 explique, à l'exemple de la prévalence sur cinq ans de la confrontation à un acte d'ordre sexuel (harcèlement sexuel) dans le contexte domestique (hommes et femmes confondus), comment les taux de prévalence ont été calculés. Au total, 15'084 personnes ont répondu à la question sur le vécu d'un harcèlement sexuel au cours des cinq dernières années ; 1'609 d'entre elles (10,7 %, voir Markwalder et al., 2023, p. 45) ont mentionné un tel vécu. 1'602 personnes sur 1'609 ont répondu à la question suivante portant sur les personnes ayant commis l'infraction (celle-ci est nécessaire pour limiter les cas au contexte domestique) ; 516 d'entre elles ont indiqué connaître la personne ayant commis

l'infraction de vue ou de nom. Parmi ces 516 personnes, 515 ont répondu à la question de suivi relative à la personne exacte auteure de l'infraction, dont 46 répondaient à la définition du contexte familial. Cela correspond à un taux de victimes de harcèlement sexuel (confrontation à un acte d'ordre sexuel) dans le contexte domestique de 0,3 % pour les hommes et les femmes au cours des cinq dernières années (voir le Tableau 5).

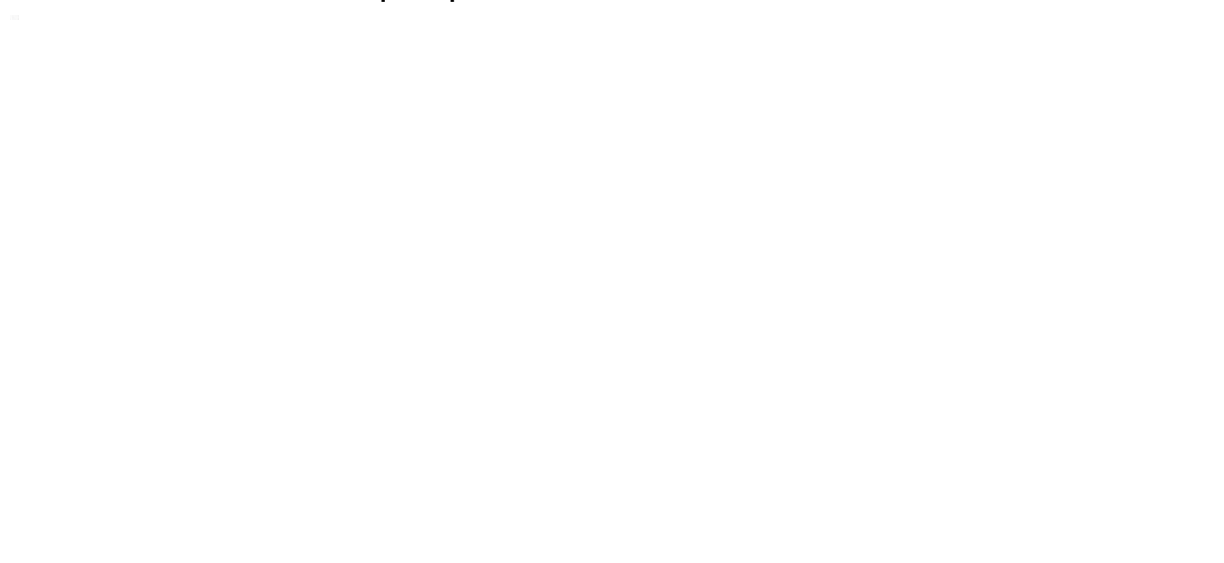
Cet exemple de calcul illustre pourquoi, malgré un échantillon global important, on ne trouve souvent qu'un faible nombre absolu de cas pour des constellations de cas spécifiques (ici le harcèlement sexuel dans le contexte domestique). Et si l'on souhaite recueillir des informations complémentaires sur le déroulement des faits (p. ex. utilisation d'une arme), les chiffres se réduisent encore.

L'estimation de la prévalence à l'aide de la question de suivi sur le dernier incident, telle qu'elle est effectuée ici, présente également des limites. Une personne interrogée qui aurait subi deux incidents de violence sexuelle au cours des cinq dernières années, l'un (plus ancien) dans le contexte domestique et l'autre (plus récent) hors du contexte domestique, répondra aux questions relatives au dernier incident, hors sphère domestique. Dans cette constellation, la personne interrogée n'apparaîtra pas comme victime de violence domestique. Ainsi, les incidents dans le contexte domestique sont plutôt sous-estimés. D'un autre côté, cette manière de procéder permet d'étudier de manière précise les circonstances des faits et les taux de dénonciation.

1.3 La violence domestique dans la statistique policière de la criminalité

La violence domestique constitue depuis longtemps un sous-domaine central de la Statistique policière de la criminalité. Celle-ci « définit la violence domestique en fonction de la relation entre la personne lésée et la personne prévenue au moment des faits. Les polices cantonales enregistrent la relation entre les personnes pour une sélection d'infractions. Si la personne prévenue est un·e partenaire actuel·le, ex-partenaire ou un autre membre de la famille de la personne lésée, les infractions enregistrées par la police sont attribuées à la sphère domestique. » (Bundesamt für Statistik, 2023, p. 36).

Illustration 1 : Violence domestique depuis 2009



Comme le montre l'illustration 1, la violence domestique en Suisse augmente plus ou moins continuellement au fil des ans, passant de 16'055 (2009) à 19'978 délits (2022), le nombre le plus bas de délits ayant été constaté en 2011 et le plus élevé en 2020. L'indice de fréquence de la violence domestique ajusté en fonction de la population est passé de 208,5 à 228,6 ; ce chiffre indique le nombre de délits

enregistrés par la police pour 100'000 personnes dans la population. Si l'on se base sur cet indice de fréquence pour les années 2009 à 2022, on obtient une augmentation annuelle moyenne de +0,8 %, les changements par rapport à l'année précédente variant entre -6,3 % (2013 à 2014) et +9,2 % (2014 à 2015).¹

Le Tableau 2 présente pour les années 2021 et 2022 le nombre de différents délits du domaine de la violence domestique. Les chiffres concernant le total des délits sont déjà connus. Les voies de fait, les menaces et les injures présentent des chiffres élevés (et donc une proportion importante de tous les délits de violence domestique). Environ un acte de violence domestique sur trois est une voie de fait (32,9 %), un acte sur cinq une menace (20,7 %). On trouve également des pourcentages élevés pour les lésions corporelles simples et la contrainte. Tous les autres délits représentent une part de moins de trois pour cent de la violence domestique. Les délits graves en particulier sont très rares, même si plus de 20 homicides sont enregistrés chaque année dans la sphère domestique.

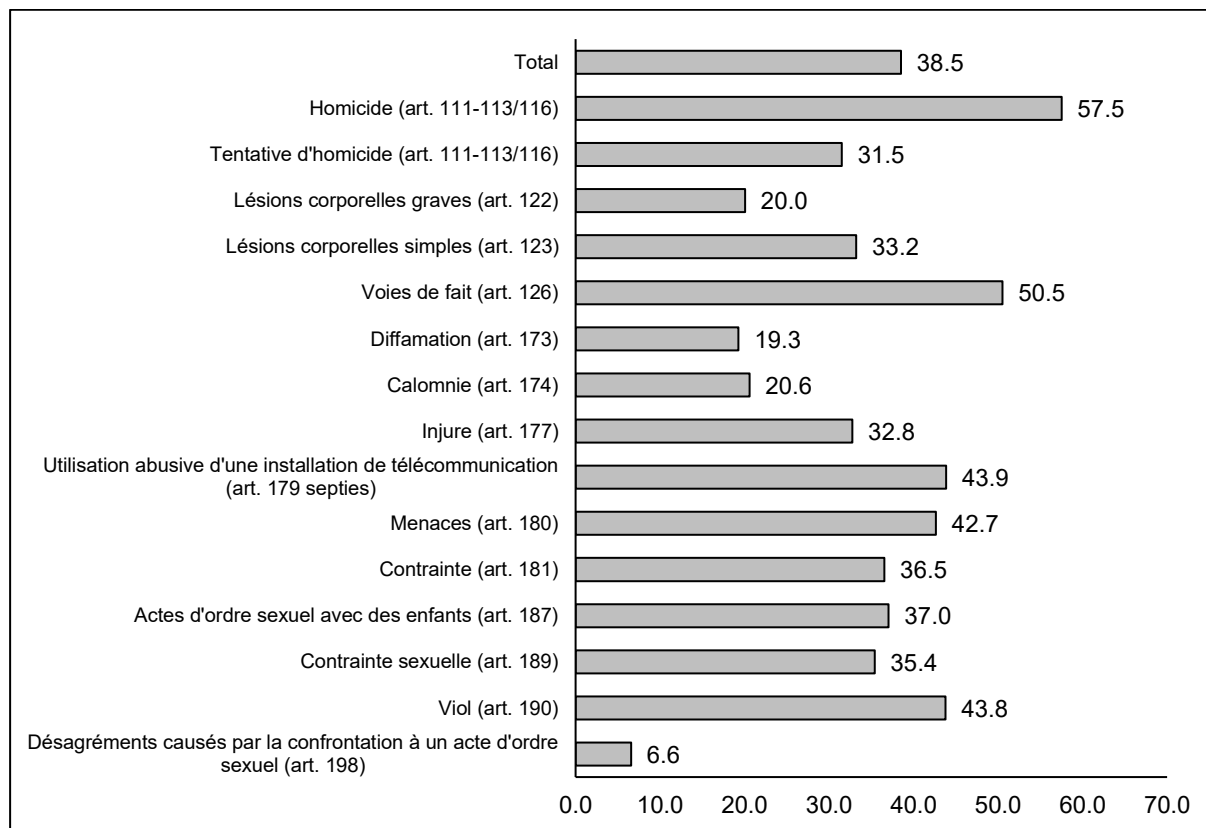
Tableau 2 : Nombre de délits de violence domestique

	2021	2022	Pourcentage (2021 et 2022 cumulés)
Total	19341	19978	100.0
Homicide (art. 111-113/116)	23	25	0.1
Tentative d'homicide (art. 111-113/116)	46	61	0.3
Lésions corporelles graves (art. 122)	108	123	0.6
Lésions corporelles simples (art. 123)	2028	2167	10.7
Voies de fait (art. 126)	6434	6497	32.9
Diffamation (art. 173)	256	299	1.4
Calomnie (art. 174)	219	225	1.1
Injure (art. 177)	3611	3766	18.8
Util. abusive d'une inst. de télécomm. (art. 179septies)	526	484	2.6
Menaces (art. 180)	4055	4091	20.7
Contrainte (art. 181)	829	893	4.4
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	393	384	2.0
Contrainte sexuelle (art. 189)	198	240	1.1
Viol (art. 190)	244	307	1.4
Confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198)	69	68	0.3

L'Illustration 2 présente en outre, pour les délits les plus fréquents, la part des délits de violence domestique dans l'ensemble des délits de violence. La valeur moyenne a été calculée à partir des valeurs des années 2017 à 2021. Les délits de violence domestique représentent donc 38,5 % de tous les délits de violence enregistrés. Cette proportion est plus élevée pour les homicides et les voies de fait, mais plus faible pour la confrontation à des actes d'ordre sexuel (harcèlement sexuel), la diffamation, les lésions corporelles graves et la calomnie.

¹ Concernant la forte augmentation entre 2014 et 2015, l'Office fédéral de la statistique constate (2016, p. 40) : « 40 % de la forte augmentation des infractions de violence domestique est due au canton de Zürich. Ce dernier a rendu un champ obligatoire dans son système de gestion des affaires, seulement depuis le mois de mai 2015, contrairement aux autres cantons. Ce changement a alors imposé la saisie de la relation entre le prévenu et le lésé pour les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, respectivement sexuelle. » La deuxième plus grande augmentation concerne la comparaison des années 2017 et 2018 (+8,0 %).

Illustration 2 : Part de la violence domestique dans la violence enregistrée par la police (en pourcents ; 2017 à 2021 cumulés)



Les statistiques policières de la criminalité permettent en outre d'établir des distinctions en fonction de différentes caractéristiques socio-démographiques. Il s'agit avant tout du sexe, de l'âge et de la nationalité. On peut à nouveau distinguer entre les personnes lésées² et prévenues³. On se concentre ici sur les personnes lésées (le Crime survey a porté sur la victimisation également) et sur le sexe.

Le Tableau 3 présente le nombre de victimes séparément par sexe pour les années 2021 et 2022 ; il présente également le nombre de victimes pour 100000 personnes de chaque groupe de population, qui permet d'établir une prévalence. Sans surprise, il apparaît tout d'abord que les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes à être victimes de violence domestique. En 2021, 7'819 femmes et 3'329 hommes lésés ont été enregistrés par la police : en 2022, ils étaient 7'995 femmes et 3'393 hommes lésés. Si l'on rapporte ces chiffres à la population et que l'on fait la moyenne des années 2021 et 2022, on peut établir que le risque pour les femmes d'être victimes de violence domestique est 2,3 fois plus élevé que pour les hommes : le nombre de victimes chez les femmes est de 180,3, le nombre de victimes chez les hommes de 77,8. Pour tous les délits considérés dans le tableau 3, les femmes présentent un risque plus élevé que les hommes d'être enregistrées comme victimes de violence

² « Est considérée comme personne lésée, toute personne physique ou morale qui, selon ses propres déclarations, le témoignage de tiers ou les investigations de la police, a subi une atteinte à son intégrité physique, psychique, sexuelle, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit » (Bundesamt für Statistik, 2023, p. 78).

³ « Est considérée comme prévenu toute personne soupçonnée, accusée ou mise en cause pour une infraction dans une plainte pénale, une dénonciation ou par une autorité pénale dans un acte de procédure [...]. La qualité de partie d'une personne correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure » (Bundesamt für Statistik, 2023, p. 77).

domestique. Les différences sont plutôt faibles pour la diffamation et la calomnie, mais très élevées pour les délits sexuels ainsi qu'en matière de contrainte.

Tableau 3 : Nombre de personnes lésées par des actes de violence domestique selon le sexe

	féminin			masculin		
	2021	2022	Lésées par 100000 habitants (2021 et 2022 cumulés)	2021	2022	Lésés par 100000 habitants (2021 et 2022 cumulés)
Total	7819	7995	180.3	3329	3393	77.8
Homicide (art. 111-113/116)	20	18	0.4	3	7	0.1
Tentative d'homicide (art. 111-113/116)	32	34	0.8	14	27	0.5
Lésions corporelles graves (art. 122)	69	79	1.7	38	41	0.9
Lésions corporelles simples (art. 123)	1373	1477	32.5	562	598	13.4
Voies de fait (art. 126)	4014	4041	91.9	1905	1942	44.5
Diffamation (art. 173)	130	162	3.3	126	134	3.0
Calomnie (art. 174)	117	117	2.7	103	105	2.4
Injure (art. 177)	2609	2709	60.6	907	941	21.4
Util. abusive d'une inst. de télécomm. (art. 179septies)	408	384	9.0	79	91	2.0
Menaces (art. 180)	3093	3121	70.9	849	827	19.4
Contrainte (art. 181)	662	727	15.8	122	129	2.9
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	287	304	6.7	93	75	1.9
Contrainte sexuelle (art. 189)	181	222	4.6	14	16	0.3
Viol (art. 190)	242	301	6.2	0	0	0.0
Confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198)	63	65	1.5	7	3	0.1
Population	4367701	4400588	-	4302599	4338203	-

Les évaluations de la Statistique policière de la criminalité peuvent être résumées comme suit :

- La violence domestique fait partie des domaines de délits qui augmentent dans la statistique criminelle - en moyenne de 0,8 % par an. Comme on ne considère ici que la statistique criminelle et donc les actes dénoncés, on ne peut pas exclure qu'il s'agisse d'une hausse de la propension à dénoncer.
- Les voies de fait, les menaces et les injures sont les formes les plus fréquentes de violence domestique et représentent presque trois quarts de tous les délits enregistrés dans ce domaine.
- Si l'on met en relation le domaine de la violence domestique avec l'ensemble des délits de violence, il apparaît qu'un peu plus de la moitié de tous les homicides et voies de fait relèvent du domaine de la violence domestique. En revanche, les cas de confrontation à un acte d'ordre sexuel (harcèlement sexuel) sont les plus rares à avoir un lien avec la sphère domestique.
- Le risque pour les femmes d'être victimes de violence domestique est environ deux fois plus élevé que pour les hommes. Dans le domaine de la violence sexuelle, le risque est particulièrement élevé pour les femmes.

2 Résultats

Ce chapitre aborde les différents délits étudiés en présentant, d'une part, les taux de prévalence pour les cinq dernières années (proportion de personnes ayant subi un délit dans le contexte domestique au cours des cinq dernières années) et, d'autre part, diverses informations sur les personnes ayant commis le délit (auteur·e·s), des détails sur le déroulement des faits et le contact avec la police et les services d'aide aux victimes.

2.1 Présentation générale

Tableau 4 : Prévalence sur cinq ans pour une sélection de délits ; par contexte (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

Nombre de réponses valables	Taux de victimes dans le contexte domestique	Taux de victimes hors contexte domestique
Confrontation à un acte d'ordre sexuel (n = 15'084)	0.3 (46)	10.4 (1'563)
<i>Répartition en % selon le contexte</i>	<i>2.9</i>	<i>97.1</i>
Violence sexuelle (n = 15'161)	0.4 (62)	0.6 (94)
<i>Répartition en % selon le contexte</i>	<i>39.7</i>	<i>60.3</i>
Voies de fait et lésions corporelles (n = 15'118)	0.5 (81)	3.2 (485)
<i>Répartition en % selon le contexte</i>	<i>14.3</i>	<i>85.7</i>
Menaces (n = 14'932)	0.9 (134)	9.8 (1'470)
<i>Répartition en % selon le contexte</i>	<i>8.4</i>	<i>91.6</i>
Stalking (harcèlement obsessionnel) (n = 15'054)	1.9 (286)	3.1 (461)
<i>Répartition en % selon le contexte</i>	<i>38.3</i>	<i>61.7</i>
Crime de haine (<i>Hate crime</i>) (n = 14'752)	0.3 (37)	6.3 (936)
<i>Répartition en % selon le contexte</i>	<i>3.8</i>	<i>96.2</i>
Cyberharcèlement (n = 14'824)	0.3 (44)	2.7 (396)
<i>Répartition en % selon le contexte</i>	<i>10.0</i>	<i>90.0</i>
Extorsion et chantage (n = 15'064)	0.3 (50)	2.9 (442)
<i>Répartition en % selon le contexte</i>	<i>10.2</i>	<i>89.8</i>

Le Tableau 4 présente les taux de prévalence sur cinq ans des délits sélectionnés, dans le contexte domestique et extra-domestique. Il en ressort que les taux de prévalence varient fortement selon le contexte s'agissant de la confrontation à un acte d'ordre sexuel (harcèlement sexuel) et des menaces, alors qu'ils sont presque identiques pour la violence sexuelle. Le tableau montre également la répartition des incidents rapportés en fonction du contexte (contexte domestique ou extra-domestique). Il en ressort que la confrontation à un acte d'ordre sexuel (harcèlement sexuel) ne se déroule que dans une faible proportion (2,9 %) dans le contexte domestique, alors que le taux est de près de 40 % pour la violence sexuelle et le stalking.

2.2 Confrontation à un acte d'ordre sexuel

2.2.1 Taux de victimes

Le Tableau 5 montre la prévalence sur cinq ans de la confrontation à un acte d'ordre sexuel (harcèlement sexuel) dans le contexte domestique. Parmi toutes les personnes interrogées, 0,3 % ont indiqué avoir subi du harcèlement sexuel au cours des cinq dernières années dont le dernier incident s'est produit dans le contexte domestique (voir définition au chapitre 1.2.1). Pour les victimes féminines, la prévalence sur cinq ans est de 0,5 %. (En raison du faible nombre de cas chez les hommes, nous renonçons à les reproduire).

Tableau 5 : Prévalence sur cinq ans pour la confrontation à un acte d'ordre sexuel / harcèlement sexuel dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total	Victime féminine
Nombre de victimes	0.3 (46)	0.5 (41)
Total	100 (15'084)	100 (7'507)

Comme le montre le tableau ci-dessus, les victimes de harcèlement sexuel dans le contexte domestique sont presque exclusivement des femmes. C'est la raison pour laquelle nous renonçons à distinguer le sexe des victimes dans les tableaux suivants.

2.2.2 Circonstances de l'acte

2.2.2.1 Relation entre victime et auteur·e

Tableau 6 : Auteur·e·s du dernier incident de harcèlement sexuel dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses, plusieurs réponses possibles)

	Total (n = 46)
(ancien·ne) Conjoint·e	27.2 (13)
(ancien·ne) Petit·e ami·e	26.9 (12)
(ancien·ne) Ex-petit·e ami·e	24.2 (11)
(ancien·ne) Ex-conjoint·e	15.9 (7)
Autre parent·e	10.3 (5)
Frère / sœur	1.2 (1)
Fils	0.9 (1)
Mère	0.0 (0)
Père	0.0 (0)
Fille	0.0 (0)

Le Tableau 6 montre les auteur·e·s du dernier incident de harcèlement sexuel dans le contexte domestique. Il convient de noter que seules les catégories qui correspondent au contexte domestique sont mentionnées ici (contrairement au rapport principal, où sont aussi mentionnées les personnes auteures qui ne proviennent pas du contexte domestique). Il faut en outre tenir compte du fait que cette question n'a été posée qu'aux personnes ayant indiqué connaître la personne coupable, de vue ou de nom. Les partenaires (conjoint·e, petit·e ami·e) actuels ou passés apparaissent le plus souvent. Les membres de la famille sont très rarement cités comme auteurs de harcèlement sexuel.

2.2.2.2 Caractéristiques de l'auteur-e

2.2.2.2.1 Nombre

Le Tableau 7 montre le nombre de personnes impliquées dans le harcèlement sexuel en contexte domestique : dans presque tous les cas, une seule personne était impliquée.

Tableau 7 : Nombre d'auteur-e-s lors du dernier incident de harcèlement sexuel dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 43)
Un-e auteur-e	98.4 (42)
Deux auteur-e-s	0.0 (0)
Trois auteur-e-s ou plus	1.6 (1)

2.2.2.2.2 Sexe

Le Tableau 8 indique le sexe des auteurs du dernier incident. Le plus souvent, il s'agissait d'un homme.

Tableau 8 : Sexe de l'auteur-e du dernier incident de harcèlement sexuel dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 46)
Un homme (ou plusieurs hommes)	91.2 (42)
Une femme (ou plusieurs femmes)	7.7 (4)
Hommes et femmes (groupe mixte)	1.1 (1)

2.2.2.2.3 Âge

Il n'y a pas de tendance claire quant à l'âge des personnes ayant commis l'infraction ; celles-ci semblent être le plus souvent âgées de 18 à 25 ans ou de plus de 35 ans (Tableau 9).

Tableau 9 : Âge des auteur-e-s du dernier incident de harcèlement sexuel dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses, plusieurs réponses possibles)

	Total (n = 46)
Moins de 18 ans	7.4 (3)
De 18 à 25 ans	34.3 (16)
De 26 à 35 ans	9.6 (4)
Plus de 35 ans	44.6 (21)

2.2.2.2.4 Origine

Dans la majorité des cas de harcèlement sexuel rapportés dans le contexte domestique, l'auteur·e était d'origine suisse (Tableau 10).

Tableau 10 : Origine des auteur·e-s du dernier incident de harcèlement sexuel dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 43)
Origine suisse	60.0 (26)
Origine étrangère	32.8 (14)
Groupe mixte	7.1 (3)

2.2.2.3 Influence de l'alcool ou de la drogue

Le Tableau 11 indique une éventuelle influence de l'alcool et/ou de la drogue : la plupart du temps ce n'était pas le cas.

Tableau 11 : Influence de l'alcool ou de la drogue chez les auteur·e-s du dernier incident de harcèlement sexuel dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 40)
Oui, alcool	15.0 (6)
Oui, drogue	5.7 (2)
Oui, alcool et drogue	9.0 (4)
Non	70.3 (28)

2.2.2.4 Déroulement des faits

Les personnes concernées ont le plus souvent indiqué qu'elles avaient été embrassées ou touchées sexuellement lors du dernier incident alors qu'elles ne le voulaient pas (Tableau 12). La réponse la plus rare concerne l'exposition délibérée de parties intimes devant la personne concernée.

Tableau 12 : Déroulement du dernier incident de harcèlement sexuel dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 46)
J'ai été embrassé·e ou touché·e sexuellement alors que je ne le voulais pas	61.8 (28)
J'ai été harcelé·e sexuellement verbalement	28.9 (13)
J'ai reçu des photos ou des vidéos à caractère sexuel alors que je ne le voulais pas	28.3 (13)
J'ai reçu des messages à caractère sexuel alors que je ne le voulais pas	28.1 (13)
Quelqu'un a délibérément exposé ses parties intimes devant moi	18.4 (8)
Autres	19.5 (9)

2.2.3 Contact avec la police

Le Tableau 13 montre le comportement en matière de signalement lors du dernier incident de harcèlement sexuel, globalement et pour les victimes féminines.⁴

Tableau 13 : Signalement à la police pour le dernier incident de harcèlement sexuel dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 45)	Victime féminine (n = 40)
Oui, signalement à la police	15.6 (7)	16.3 (6)
Non, pas de signalement à la police	84.4 (38)	83.7 (33)

15,6 % des incidents survenus dans le contexte domestique ont été signalés à la police alors que le taux de signalement des incidents hors contexte domestique n'est que de 6,5 %. Cette différence est statistiquement significative.

Quatre personnes sur six ayant signalé le dernier incident de harcèlement sexuel disent avoir été satisfaites de la police. Nous renonçons ici à présenter les causes de l'insatisfaction vu le faible nombre de réponses.

2.2.4 Contact avec les services d'aide aux victimes

Comme pour les signalements à la police, rares sont les prises de contact avec un service d'aide aux victimes après une confrontation à un acte d'ordre sexuel dans le contexte domestique (Tableau 14).

Tableau 14 : Contact avec les services d'aide aux victimes pour le dernier incident de harcèlement sexuel dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 41)
Oui, contact avec un service d'aide aux victimes	12.3 (5)
Non, pas de contact avec un service d'aide aux victimes	87.7 (36)

2.3 Violence sexuelle

2.3.1 Taux de victimes

Tableau 15 : Prévalence sur cinq ans de la violence sexuelle dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total	Victime féminine
Nombre de victimes	0.4 (62)	0.8 (57)
Total	100 (15'161)	100 (7'577)

Le Tableau 15 montre la prévalence sur cinq ans de la violence sexuelle : parmi les femmes et les hommes interrogés, 0,4 % ont indiqué avoir subi un incident de violence sexuelle dans le contexte domestique au cours des cinq dernières années. Comme pour la confrontation à un acte d'ordre sexuel /

⁴ En raison du faible nombre de cas et de l'arrondi à l'unité ou à la décimale, il peut arriver que le total des cas ne soit pas correct de +/- un cas.

harcèlement sexuel (Tableau 5), pratiquement toutes les victimes sont des femmes, raison pour laquelle il est renoncé à distinguer le sexe de la victime.

2.3.2 Circonstances de l'acte

2.3.2.1 Relation entre victime et auteur·e

Les personnes les plus fréquemment citées sont les partenaires (conjoint·e, petit·e ami·e) actuels ou passés (Tableau 16).

Tableau 16 : Auteur·e du dernier incident de violence sexuelle dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses, plusieurs réponses possibles)

	Total (n = 62)
(ancien·ne) Petit·e ami·e	33.1 (21)
(ancien·ne) Conjoint·e	31.2 (19)
(ancien·ne) Ex-petit·e ami·e	21.0 (13)
(ancien·ne) Ex-conjoint·e	12.0 (7)
Frère / sœur	3.2 (2)
Autre parent·e	3.1 (2)
Fils	0.9 (1)
Mère	0.0 (0)
Père	0.0 (0)
Fille	0.0 (0)

2.3.2.2 Caractéristiques de l'auteur·e

2.3.2.2.1 Nombre

Le plus souvent, les incidents rapportés ont été perpétrés par une seule personne (Tableau 17).

Tableau 17 : Nombre d'auteur·e·s du dernier incident de violence sexuelle dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 62)
Un·e auteur·e	99.3 (61)
Deux auteur·e·s	0.7 (1)
Trois auteur·e·s ou plus	0.0 (0)

2.3.2.2.2 Sexe

Les cas annoncés concernaient le plus souvent un ou plusieurs hommes, et de loin (Tableau 18).

Tableau 18 : Sexe des auteur·e·s du dernier incident de violence sexuelle dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 62)
Un homme (ou plusieurs hommes)	91.1 (56)
Une femme (ou plusieurs femmes)	8.9 (6)
Hommes et femmes (groupe mixte)	0.0 (0)

2.3.2.2.3 Âge

L'âge des auteur·e·s de violence sexuelle semble correspondre à celui des auteur·e·s d'actes d'ordre sexuel / de harcèlement sexuel (Tableau 9) : le plus souvent, ils étaient âgés de 18 à 25 ans ou de plus de 35 ans (Tableau 19).

Tableau 19 : Âge des auteur·e·s du dernier incident de violence sexuelle dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses, plusieurs réponses possibles)

	Total (n = 62)
Moins de 18 ans	13.6 (8)
De 18 à 25 ans	36.2 (23)
De 26 à 35 ans	18.9 (12)
Plus de 35 ans	33.6 (21)

2.3.2.2.4 Origine

Dans la majorité des cas, il a été annoncé que l'auteur·e était d'origine suisse (Tableau 20).

Tableau 20 : Origine des auteur·e·s du dernier incident de violence sexuelle dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 60)
Origine suisse	61.9 (37)
Origine étrangère	31.0 (18)
Groupe mixte	7.2 (4)

2.3.2.3 Influence de l'alcool ou de la drogue

L'alcool et/ou la drogue joue un rôle dans environ un quart des cas de violence sexuelle (Tableau 21).

Tableau 21 : Influence de l'alcool ou de la drogue chez les auteurs du dernier incident de violence sexuelle (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 57)
Oui, alcool	10.2 (6)
Oui, drogue	4.6 (3)
Oui, alcool et drogue	10.9 (6)
Non	74.3 (42)

2.3.2.4 Utilisation d'armes

Les derniers incidents de violence sexuelle dans le contexte domestique ne mentionnent pratiquement jamais l'utilisation d'une arme (Tableau 22).

Tableau 22 : Utilisation d'armes lors du dernier incident de violence domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses, plusieurs réponses possibles)

	Total (n = 62)
Non, aucune arme utilisée	97.7 (61)
Oui, un couteau	0.0 (0)
Oui, une arme à feu	0.0 (0)
Oui, une autre arme	0.0 (0)
Oui, un autre objet a été utilisé comme arme	2.3 (1)

2.3.2.5 Déroulement des faits

Les incidents de violence sexuelle les plus fréquemment rapportés sont ceux où les personnes ont été forcées à avoir des relations sexuelles vaginales alors qu'elles ne le souhaitaient pas (Tableau 23).

Tableau 23 : Déroulement du dernier incident de violence sexuelle (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 62)
J'ai été forcé-e à avoir des relations sexuelles vaginales alors que je ne le voulais pas	57.6 (36)
Quelqu'un a essayé de me forcer à avoir des relations sexuelles vaginales alors que je ne le voulais pas	21.1 (13)
J'ai été forcé-e à avoir des relations sexuelles orales ou anales alors que je ne le voulais pas	30.0 (19)
Quelqu'un a essayé de me forcer à avoir des relations sexuelles orales ou anales alors que je ne le voulais pas	3.2 (2)
J'ai été forcé-e à d'autres actes sexuels	14.9 (9)
Quelqu'un a essayé de me forcer à d'autres actes	15.9 (10)

2.3.3 Contact avec la police

Le Tableau 24 montre le comportement en matière de signalement du dernier incident de violence sexuelle dans le contexte domestique. Ce type de cas n'a été signalé à la police que dans environ 10% des cas (Tableau 24). Ce chiffre est légèrement inférieur, mais non significatif sur le plan statistique, à celui des incidents survenus en dehors du contexte domestique (14%).

Tableau 24 : Signalement à la police pour le dernier incident de violence sexuelle (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 62)	Victime féminine (n = 57)
Oui, signalement à la police	10.5 (7)	10.6 (6)
Non, pas de signalement à la police	89.5 (56)	89.4 (51)

Trois personnes sur quatre ayant signalé un incident de violence sexuelle à la police se sont déclarées satisfaites de la police.

2.3.4 Contact avec les services d'aide aux victimes

Il est très rare qu'un contact soit pris avec un centre d'aide aux victimes (Tableau 25).

Tableau 25 : Contact avec les services d'aide aux victimes pour le dernier incident de violence sexuelle (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 57)
Oui, contact avec un service d'aide aux victimes	10.1 (6)
Non, pas de contact avec un service d'aide aux victimes	89.9 (51)

2.4 Voies de fait et lésions corporelles

2.4.1 Taux de victimes

Le Tableau 26 présente la prévalence sur cinq ans des voies de fait et lésions corporelles. Les victimes féminines sont, de manière statistiquement significative, plus nombreuses que les victimes masculines.

Tableau 26 : Prévalence sur cinq ans pour les voies de fait et lésions corporelles dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total	Victime féminine	Victime masculine
Nombre de victimes	0.6 (81)	0.9 (65) ***	0.2 (16)
Total	100 (15'118)	100 (7'564)	100 (7'553)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.4.2 Circonstances de l'acte

2.4.2.1 Relation entre victime et auteur·e

La personne la plus fréquemment citée est le ou la conjoint·e, actuel·le ou passé·e (Tableau 27).

Tableau 27 : Auteur·e du dernier incident de voies de fait et lésions corporelles dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses, plusieurs réponses possibles)

	Total (n = 81)	Victime féminine (n = 65)	Victime masculine (n = 16)
(ancien·ne) Conjoint·e	30.1 (24)	28.6 (19)	36.1 (6)
(ancien·ne) Ex-conjoint·e	14.6 (12)	13.3 (9)	20.0 (3)
(ancien·ne) Petit·e ami·e	14.2 (12)	14.1 (9)	14.8 (2)
Père	13.9 (11)	15.3 (10)	7.9 (1)
(ancien·ne) Ex-petit·e ami·e	13.2 (11)	16.4 (11)	0.0 (0)
Frère / sœur	8.5 (7)	8.5 (6)	8.7 (1)
Autre parent·e	7.3 (6)	6.6 (4)	10.1 (2)
Mère	6.3 (5)	7.3 (5)	2.4 (1)
Fils	4.7 (4)	5.8 (4)	0.0 (0)
Fille	1.2 (1)	0.9 (1)	2.4 (1)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.4.2.2 Caractéristiques de l'auteur·e

2.4.2.2.1 Nombre

La plupart du temps, l'auteur·e était une personne seule (Tableau 28).

Tableau 28 : Nombre d'auteur·s du dernier incident de voies de fait et lésions corporelles dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 81)	Victime féminine (n = 65)	Victime masculine (n = 16)
Un·e auteur·e	94.1 (76)	95.2 (62)	89.4 (16)
Deux auteur·e·s	4.3 (3)	4.8 (3)	0.0 (0)
Trois auteur·e·s ou plus	1.6 (1)	0.0 (0)	8.3 (1)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.4.2.2.2 Sexe

Tant chez les victimes féminines que masculines, l'auteur le plus souvent cité est de sexe masculin (Tableau 29).

Tableau 29 : Sexe des auteur-e-s du dernier incident de voies de fait et lésions corporelles dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 81)	Victime féminine (n = 65)	Victime masculine (n = 16)
Un homme (ou plusieurs hommes)	84.4 (69)	89.4 (58)	64.0 (10)
Une femme (ou plusieurs femmes)	13.5 (11)	8.0 (5)	36.0 (6)
Hommes et femmes (groupe mixte)	2.0 (2)	2.6 (2)	0.0 (0)

2.4.2.2.3 Âge

La catégorie d'âge la plus fréquemment citée concernant les auteur-e-s de voies de fait et lésions corporelles dans le contexte domestique est celle des « plus de 35 ans » (Tableau 30).

Tableau 30 : Âge des auteur-e-s du dernier incident de voies de fait et lésions corporelles dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses, plusieurs réponses possibles)

	Total (n = 81)	Victime féminine (n = 65)	Victime masculine (n = 16)
Moins de 18 ans	5.1 (4)	6.3 (4)	0.0 (0)
De 18 à 25 ans	31.2 (25)	27.7 (18)	45.1 (7)
De 26 à 35 ans	14.1 (11)	17.5 (11)	0.0 (0)
Plus de 35 ans	48.5 (39)	48.8 (32)	47.0 (8)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.4.2.2.4 Origine

Le plus souvent, la ou les personnes ayant commis l'infraction étaient d'origine suisse (Tableau 31).

Tableau 31 : Origine des auteur-e-s du dernier incident de voies de fait et lésions corporelles dans le contexte domestique (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 80)	Victime féminine (n = 64)	Victime masculine (n = 16)
Origine suisse	53.1 (42)	53.6 (34)	51.4 (8)
Origine étrangère	3.7 (31)	39.2 (25)	36.3 (6)
Groupe mixte	7.9 (7)	7.0 (5)	12.3 (2)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.4.2.3 Influence de l'alcool ou de la drogue

Dans environ un quart des cas, il a été indiqué que l'auteur-e était sous l'influence de l'alcool (Tableau 32). Au total, une influence liée à l'alcool, à la drogue ou aux deux substances a pu être constatée dans plus de 40% des cas.

Tableau 32 : Influence de l'alcool ou de la drogue chez les auteur-e-s du dernier incident de voies de fait et lésions corporelles dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 74)	Victime féminine (n = 58)	Victime masculine (n = 16)
Oui, alcool	28.4 (21)	25.9 (15)	37.6 (6)
Oui, drogue	6.2 (5)	7.9 (5)	0.0 (0)
Oui, alcool et drogue	7.3 (5)	7.8 (5)	5.2 (1)
Non	58.1 (43)	58.4 (34)	57.2 (9)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.4.2.4 Utilisation d'armes

L'utilisation d'une arme a été relativement rarement mentionnée lors du dernier incident de voies de fait et lésions corporelles dans le contexte domestique (Tableau 33).

Tableau 33 : Utilisation d'armes lors du dernier incident de voies de fait et lésions corporelles dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses, plusieurs réponses possibles)

	Total (n = 81)	Victime féminine (n = 65)	Victime masculine (n = 16)
Non, aucune arme utilisée	83.3 (68)	81.4 (53)	90.9 (15)
Oui, un couteau	7.4 (6)	9.3 (6)	0.0 (0)
Oui, une arme à feu	1.7 (1)	2.1 (1)	0.0 (0)
Oui, une autre arme	0.8 (1)	0.0 (0)	4.0 (1)
Oui, un autre objet a été utilisé comme arme	6.6 (5)	7.0 (5)	0.0 (0)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.4.2.5 Déroulement des faits

L'incident le plus souvent cité est une blessure physique n'ayant pas nécessité de soins médicaux (Tableau 34).

Tableau 34 : Déroulement du dernier incident de voies de fait et lésions corporelles dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses, plusieurs réponses possibles)

	Total (n = 81)	Victime féminine (n = 65)	Victime masculine (n = 16)
J'ai été agressé-e mais je n'ai pas été blessé-e physiquement	38.9 (31)	37.6 (24)	43.9 (7)
J'ai été blessé-e physiquement mais je n'ai pas eu besoin de soins médicaux	54.3 (44)	55.4 (36)	49.9 (8)
J'ai été blessé-e physiquement et j'ai eu besoin de soins médicaux ; la blessure n'était pas grave	12.9 (10)	13.6 (9)	10.1 (2)

J'ai été blessé-e physiquement et j'ai eu besoin de soins médicaux ; la blessure était (plutôt) grave	4.7 (4)	5.8 (4)	0.0 (0)
---	---------	---------	---------

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.4.3 Contact avec la police

Dans la majorité des cas (plus des deux tiers), le dernier incident de voies de fait et lésions corporelles n'a pas été signalé à la police (Tableau 35). La différence entre les victimes masculines et féminines n'est pas statistiquement significative. Alors que 28,9% des incidents en contexte domestique ont été signalés, le taux est de 31,2% hors contexte domestique. La différence n'est pas non plus significative au plan statistique.

Tableau 35 : Signalement à la police pour le dernier incident de voies de fait et lésions corporelles dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 77)	Victime féminine (n = 61)	Victime masculine (n = 16)
Oui, signalement à la police	28.9 (22)	31.5 (19)	19.2 (3)
Non, pas de signalement à la police	71.1 (55)	68.5 (43)	80.8 (13)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

Lorsque le dernier incident a été signalé à la police, les personnes concernées étaient majoritairement satisfaites de la police (Tableau 36).⁵

Tableau 36 : Satisfaction avec la police après le signalement du dernier incident de voies de fait et lésions corporelles ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 18)	Victime féminine (n = 15)	Victime masculine (n = 3)
Satisfait-e	81.1 (15)	79.8 (12)	87.6 (3)
Non satisfait-e	18.9 (3)	20.2 (3)	12.4 (0)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.4.4 Contact avec les services d'aide aux victimes

Un contact avec un service d'aide aux victimes n'a été que rarement rapporté (Tableau 37).

Tableau 37 : Contact avec les services d'aide aux victimes pour le dernier incident de voies de fait et lésions corporelles ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 62)	Victime féminine (n = 48)	Victime masculine (n = 13)
Oui, contact avec un service d'aide aux victimes	11.8 (7)	11.7 (6)	12.2 (2)
Non, pas de contact avec un service d'aide aux victimes	88.2 (54)	88.3 (42)	87.8 (12)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

⁵ Le taux de 12,4% qui se rapporte à 0 cas (victimes masculines non satisfaites) résulte d'une différence d'arrondi.

2.5 Menaces

2.5.1 Taux de victimes

Le Tableau 38 présente la prévalence sur cinq ans des cas de menaces en contexte domestique. Les femmes sont statistiquement plus souvent victimes que les hommes.

Tableau 38 : Prévalence sur cinq ans des menaces en contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total	Victime féminine	Victime masculine
Nombre de victimes	0.9 (134)	1.4 (107) ***	0.4 (27)
Total	100 (14'932)	100 (7'454)	100 (7'478)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.5.2 Circonstances de l'acte

2.5.2.1 Relation entre victime et auteur·e

Ici aussi, c'est le partenaire actuel ou passé qui est le plus souvent cité comme auteur de l'infraction (Tableau 39).

Tableau 39 : Auteur·e du dernier incident de menaces dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses, plusieurs réponses possibles)

	Total (n = 134)	Victime féminine (n = 107)	Victime masculine (n = 27)
(ancien·ne) Conjoint·e	28.5 (38)	31.1 (33)	18.0 (5)
(ancien·ne) Ex-conjoint·e	25.0 (33)	26.2 (28)	19.9 (5)
(ancien·ne) Ex-petit·e ami·e	15.4 (21)	14.6 (16)	18.3 (5)
(ancien·ne) Petit·e ami·e	12.5 (17)	11.7 (12)	15.7 (4)
Frère / sœur	9.1 (12)	9.6 (10)	7.2 (2)
Fils	6.8 (9)	7.1 (8)	5.7 (1)
Autre parent·e	6.1 (8)	3.6 (4)	16.0 (4)
Mère	3.7 (5)	4.3 (5)	0.0 (0)
Père	3.1 (4)	3.2 (3)	2.7 (1)
Fille	0.5 (1)	0.0 (0)	2.7 (1)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.5.2.2 Caractéristiques de l'auteur·e

2.5.2.2.1 Nombre

Le cas le plus fréquent est celui d'une personne seule ayant commis l'infraction (Tableau 40).

Tableau 40 : Nombre d'auteur-e-s du dernier incident de menaces dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 133)	Victime féminine (n = 107)	Victime masculine (n = 26)
Un-e auteur-e	85.4 (113)	88.0 (94)	74.8 (19)
Deux auteur-e-s	11.9 (16)	10.4 (11)	18.3 (5)
Trois auteur-e-s ou plus	2.7 (4)	1.6 (2)	7.0 (2)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.5.2.2.2 Sexe

Tant chez les victimes féminines que masculines, le sexe de la ou des auteur-e-s est le plus souvent masculin (Tableau 41).

Tableau 41 : Sexe des auteur-e-s du dernier incident de menaces dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 134)	Victime féminine (n = 107)	Victime masculine (n = 27)
Un homme (ou plusieurs hommes)	80.2 (107)	83.2 (89)	68.3 (18)
Une femme (ou plusieurs femmes)	12.9 (17)	9.3 (10)	27.2 (7)
Hommes et femmes (groupe mixte)	6.9 (9)	7.5 (8)	4.5 (1)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.5.2.2.3 Âge

L'âge des auteur-e-s le plus souvent évoqué correspond à « plus de 35 ans » (Tableau 42).

Tableau 42 : Âge des auteur-e-s du dernier incident de menaces dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses, plusieurs réponses possibles)

	Total (n = 134)	Victime féminine (n = 107)	Victime masculine (n = 27)
Moins de 18 ans	5.4 (7)	5.6 (6)	4.7 (1)
De 18 à 25 ans	15.0 (20)	15.1 (16)	14.6 (4)
De 26 à 35 ans	20.1 (27)	21.2 (23)	15.7 (4))
Plus de 35 ans	64.6 (86)	64.1 (68)	66.5 (18)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.5.2.2.4 Origine

La plupart des auteur-e-s de menaces dans le contexte domestique sont d'origine suisse (Tableau 43).

Tableau 43 : Origine des auteur-e-s du dernier incident de menaces dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 134)	Victime féminine (n = 107)	Victime masculine (n = 27)
Origine suisse	64.0 (84)	60.3 (63)	78.4 (21)

Origine étrangère	27.3 (36)	29.3 (30)	19.7 (5)
Groupe mixte	8.7 (11)	10.4 (11)	1.9 (1)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.5.2.3 Influence de l'alcool ou de la drogue

Dans l'ensemble, l'influence de l'alcool ou de la drogue est rarement rapportée lors de menaces en contexte domestique (Tableau 44). L'influence de l'alcool semble être plus fréquente chez les victimes masculines ; cette différence n'est cependant pas statistiquement significative.

Tableau 44 : Influence de l'alcool ou de la drogue chez les auteur-e-s du dernier incident de menaces dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 113)	Victime féminine (n = 88)	Victime masculine (n = 25)
Oui, alcool	11.5 (13)	9.9 (9)	17.2 (4)
Oui, drogue	7.7 (9)	8.5 (7)	5.1 (1)
Oui, alcool et drogue	6.9 (8)	6.2 (5)	9.2 (2)
Non	73.9 (83)	75.4 (66)	68.5 (17)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.5.2.4 Utilisation d'armes

Dans la plupart des cas, aucune arme n'a été utilisée pour les menaces rapportées dans le contexte domestique (Tableau 45).

Tableau 45 : Utilisation d'armes lors du dernier incident de menaces dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses) ⁶

	Total (n = 130)	Victime féminine (n = 103)	Victime masculine (n = 26)
Non, aucune arme utilisée	93.1 (121)	94.6 (98)	87.1 (23)
Oui, un couteau	2.4 (3)	2.3 (2)	3.0 (1)
Oui, une arme à feu	1.5 (2)	0.0 (0)	7.4 (2)
Oui, une autre arme	1.0 (1)	0.6 (1)	2.6 (1)
Oui, un autre objet a été utilisé comme arme	1.9 (3)	2.4 (3)	0.0 (0)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.5.3 Contact avec la police

Environ un quart de tous les cas de menaces dans le contexte domestique ont été signalés à la police. Le taux de signalement semble être plus élevé chez les victimes de sexe féminin que chez les victimes masculines (Tableau 46) mais la différence n'est pas statistiquement significative. Les incidents dans le contexte domestique sont statistiquement plus souvent signalés à la police que ceux hors du contexte domestique (15,6 %).

⁶ Contrairement aux questions sur l'utilisation d'armes pour les autres délits, il n'y avait ici qu'une réponse possible.

Tableau 46 : Signalement à la police pour le dernier incident de menaces dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 132)	Victime féminine (n = 106)	Victime masculine (n = 26)
Oui, signalement à la police	23.5 (31)	25.6 (27)	15.2 (4)
Non, pas de signalement à la police	76.5 (101)	74.4 (79)	84.8 (22)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

La majorité des personnes concernées étaient satisfaites après le signalement à la police (Tableau 47), mais le taux d'insatisfaction semble ici nettement plus élevé que pour les délits précédents.

Tableau 47 : Satisfaction avec la police après l'annonce du dernier incident de menaces dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 28)	Victime féminine (n = 24)	Victime masculine (n = 3)
Satisfait·e	57.1 (16)	57.5 (14)	54.6 (2)
Non satisfait·e	42.9 (12)	42.5 (10)	45.4 (2)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.5.4 Contact avec les services d'aide aux victimes

Ici aussi, la proportion de personnes ayant contacté un centre d'aide aux victimes est relativement faible et semble plus élevée pour les victimes féminines que pour celles de sexe masculin (Tableau 48).

Tableau 48 : Contact avec les services d'aide aux victimes pour le dernier incident de menaces dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 111)	Victime féminine (n = 87)	Victime masculine (n = 24)
Oui, contact avec un service d'aide aux victimes	15.8 (17)	19.4 (17)	2.3 (1)
Non, pas de contact avec un service d'aide aux victimes	84.2 (93)	80.6 (70)	97.7 (23)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.6 Stalking (harcèlement obsessionnel)

2.6.1 Taux de victimes

Le Tableau 49 présente les taux de prévalence sur cinq ans du stalking (harcèlement obsessionnel) dans le contexte domestique. Les femmes présentent un taux de victimes significativement plus élevé que les hommes. Dans l'ensemble, la population suisse est relativement touchée par le stalking puisqu'environ 2 % d'entre elle indique avoir été victime de stalking au cours des cinq dernières années, soit nettement plus que le nombre de victimes de délits sexuels, de lésions corporelles ou de menaces par exemple.

Tableau 49 : Prévalence sur cinq ans du stalking en contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total	Victime féminine	Victime masculine
Nombre de victimes	1.9 (286)	2.6 (196) ***	1.2 (89)
Total	100 (15'054)	100 (7'528)	100 (7'526)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.6.2 Circonstances de l'acte

2.6.2.1 Relation entre victime et auteur·e

Le Tableau 50 mentionne les personnes auteures du dernier cas de stalking dans le contexte domestique ; il apparaît que les partenaires actuels ou passés sont les auteurs les plus fréquents de stalking.

Tableau 50 : Auteur·e du dernier incident de stalking dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses, plusieurs réponses possibles)

	Total (n = 286)	Victime féminine (n = 196)	Victime masculine (n = 89)
(ancien·ne) Ex-petit·e ami·e	42.0 (120)	45.0 (88)	35.6 (32)
(ancien·ne) Ex-conjoint·e	33.8 (96)	36.8 (72)	27.1 (24)
(ancien·ne) Conjoint·e	12.2 (35)	14.4 (28)	7.3 (6)
(ancien·ne) Petit·e ami·e	9.6 (27)	10.1 (20)	8.5 (8)
Père	3.3 (9)	0.7 (1)	8.9 (8)
Frère / sœur	3.0 (8)	2.4 (5)	4.2 (4)
Mère	2.2 (6)	0.0 (0)	7.0 (6)
Autre parent·e	1.9 (5)	0.2 (1)	5.6 (5)
Fils	0.6 (2)	0.9 (2)	0.0 (0)
Fille	0.0 (0)	0.0 (0)	0.0 (0)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.6.2.2 Caractéristiques de l'auteur·e

2.6.2.2.1 Sexe

Le Tableau 51 montre le sexe des auteur·e·s du dernier incident de stalking dans le contexte domestique : alors que les victimes féminines parlent presque exclusivement d'auteurs masculins, les victimes masculines parlent plus souvent d'auteurs féminines. Cette différence est statistiquement significative.

Tableau 51 : Sexe des auteur·e·s du dernier incident de stalking dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 286)	Victime féminine (n = 196)	Victime masculine (n = 88)
Un homme (ou plusieurs hommes)	73.5 (2029)	95.0 (187) ***	25.1 (22)
Une femme (ou plusieurs femmes)	26.5 (75)	5.0 (10)	74.9 (66)
Hommes et femmes (groupe mixte)	0.0 (0)	0.0 (0)	0.0 (0)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.6.2.2.2 Âge

Dans la majorité des cas, l'auteur·e avait plus de 35 ans lors du dernier incident de stalking dans le contexte domestique (Tableau 52).

Tableau 52 : Âge des auteur·e·s du dernier incident de stalking dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)⁷

	Total (n = 286)	Victime féminine (n = 196)	Victime masculine (n = 89)
Moins de 18 ans	4.3 (12)	3.7 (7)	5.6 (5)
De 18 à 25 ans	22.3 (64)	23.7 (46)	19.4 (17)
De 26 à 35 ans	21.8 (62)	21.9 (43)	21.6 (19)
Plus de 35 ans	51.5 (147)	50.7 (100)	53.4 (48)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.6.2.3 Déroulement des faits

Le plus souvent, les victimes de stalking dans le contexte domestique ont reçu des e-mails, SMS et autres messages *chat* non désirés ou ont subi des contacts téléphoniques non souhaités (Tableau 53). Les femmes rapportent statistiquement plus souvent avoir reçu des objets ou cadeaux indésirables.

Tableau 53 : Déroulement du dernier incident de stalking dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses, plusieurs réponses possibles)

	Total (n = 284)	Victime féminine (n = 196)	Victime masculine (n = 89)
Reçu des e-mails, SMS, messages <i>chat</i> etc. non désirés	74.6 (212)	74.3 (145)	75.1 (67)
Contacté·e par téléphone de manière non souhaitée	62.1 (177)	64.2 (125)	57.6 (51)
Suivi·e sur Internet / les médias sociaux	38.3 (109)	37.3 (73)	40.6 (36)
Suivi·e dans l'espace public, pris·e en embuscade	34.5 (98)	33.3 (65)	36.9 (33)
Reçu des objets / cadeaux indésirables	19.3 (55)	23.4 (46) **	10.4 (9)
Reçu des lettres non sollicitées	18.5 (53)	18.3 (36)	18.8 (17)
Intrusion non autorisée du logement	15.9 (45)	18.3 (36)	10.5 (9)
Objets personnels détruits ou volés	13.7 (39)	14.4 (28)	12.1 (11)
Autres	10.1 (29)	11.0 (22)	8.3 (7)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

⁷ Contrairement aux autres délits, le harcèlement obsessionnel ou stalking a toujours été considéré comme étant le fait d'une seule personne, raison pour laquelle il n'y a ici qu'une seule réponse possible.

2.6.3 Contact avec la police

Les cas de stalking dans le contexte domestique sont rarement signalés à la police. On n'observe aucune différence significative entre les sexes (Tableau 54). Il n'y a pas non plus de différence significative en fonction du contexte (17,5 % contre 17,4 %).

Tableau 54 : Signalement à la police pour le dernier incident de stalking dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 283)	Victime féminine (n = 195)	Victime masculine (n = 88)
Oui, signalement à la police	17.5 (49)	17.1 (33)	18.3 (16)
Non, pas de signalement à la police	82.5 (233)	82.9 (162)	81.7 (74)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

La majorité des personnes ayant signalé un cas de stalking dans le contexte domestique à la police s'est dite satisfaite de la police (Tableau 55). Cela dit, la différence entre les personnes satisfaites et les personnes insatisfaites n'est pas très grande. Comme pour les menaces, la proportion de personnes insatisfaites est nettement plus élevée pour le stalking que pour les voies de fait, les lésions corporelles et les atteintes à l'intégrité sexuelle.

Tableau 55 : Satisfaction avec la police après l'annonce du dernier incident de stalking dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 41)	Victime féminine (n = 31)	Victime masculine (n = 11)
Satisfait·e	56.1 (23)	59.6 (18)	46.0 (5)
Non satisfait·e	43.9 (18)	40.4 (12)	54.0 (6)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.6.4 Contact avec les services d'aide aux victimes

Très peu de personnes concernées ont indiqué avoir contacté un service d'aide aux victimes après un incident de stalking dans le contexte domestique (Tableau 56).

Tableau 56 : Contact avec les services d'aide aux victimes pour le dernier incident de stalking dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 253)	Victime féminine (n = 174)	Victime masculine (n = 79)
Oui, contact avec un service d'aide aux victimes	6.6 (17)	7.4 (13)	4.6 (4)
Non, pas de contact avec un service d'aide aux victimes	93.4 (238)	92.6 (161)	95.4 (75)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.7 Crime de haine (« Hate Crime »)

2.7.1 Taux de victimes

Le Tableau 57 présente les taux de prévalence sur cinq ans des crimes de haine dans le contexte domestique. Le crime de haine a été défini comme une infraction ou une agression (par exemple une

insulte) commise en raison de la couleur de peau, de l'origine/nationalité/langue, du sexe, de l'orientation sexuelle, des convictions politiques, de la religion, d'un handicap ou d'une maladie, de l'apparence physique, du statut social/de la situation financière, de la profession ou de l'âge.

Tableau 57 : Prévalence sur cinq ans des crimes de haine en contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total	Victime féminine	Victime masculine
Nombre de victimes	0.3 (37)	0.3 (18)	0.3 (19)
Total	100 (14'752)	100 (7'374)	100 (7'378)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.7.2 Circonstances de l'acte

2.7.2.1 Relation entre victime et auteur·e

Le Tableau 58 montre les personnes citées lors du dernier incident de crime de haine dans le contexte domestique. Contrairement aux délits précédents, ce ne sont pas les partenaires actuels ou passés qui sont le plus souvent cités, mais d'autres parent·e·s.

Tableau 58 : Auteur·e du dernier incident de crime de haine dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses, plusieurs réponses possibles)

	Total (n = 37)	Victime féminine (n = 18)	Victime masculine (n = 19)
Autre parent·e	34.4 (13)	33.3 (6)	35.5 (7)
(ancien·ne) Petit·e ami·e	24.6 (9)	20.2 (4)	28.9 (5)
(ancien·ne) Ex-petit·e ami·e	16.2 (6)	22.4 (2)	10.2 (2)
(ancien·ne) Ex-conjoint·e	11.5 (4)	11.5 (2)	11.5 (2)
(ancien·ne) Conjoint·e	11.2 (4)	22.6 (4)	0.0 (0)
Mère	8.8 (3)	14.1 (3)	3.7 (1)
Frère / sœur	5.2 (2)	0.0 (0)	10.3 (2)
Père	3.6 (1)	7.3 (1)	0.0 (0)
Fils	1.1 (1)	2.3 (1)	0.0 (0)
Fille	0.0 (0)	0.0 (0)	0.0 (0)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.7.2.2 Caractéristiques de l'auteur·e

2.7.2.2.1 Nombre

Le plus souvent, le dernier incident de crime de haine était la cause d'une seule personne (Tableau 59).⁸ Les différences entre victimes masculines et féminines ne sont pas statistiquement significatives.

⁸ S'agissant des crimes de haine, aucune information n'a été collectée sur la personne ayant commis l'infraction (sexe, âge, origine), pas plus que sur l'influence d'alcool et/ou de drogue ni d'utilisation d'arme.

Tableau 59 : Nombre d'auteur-e-s du dernier incident de crime de haine dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 32)	Victime féminine (n = 18)	Victime masculine (n = 15)
Un-e auteur-e	55.1 (18)	64.0 (11)	45.0 (7)
Deux auteur-e-s	26.1 (8)	22.9 (4)	29.8 (5)
Trois auteur-e-s ou plus	18.8 (6)	13.1 (2)	25.2 (4)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.7.2.3 Déroulement des faits

Le Tableau 60 présente les faits survenus lors du dernier incident de crime de haine dans le contexte domestique par sexe. C'est l'insulte qui a été le plus fréquemment citée.

Tableau 60 : Déroulement du dernier incident de crime de haine dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses, plusieurs réponses possibles)

Quelqu'un m'a ...	Total (n = 37)	Victime féminine (n = 18)	Victime masculine (n = 19)
... insulté-e, m'a fait des remarques ou a tenu des propos de mauvais goût à mon égard.	90.7 (34)	94.1 (17)	87.3 (16)
... abordé-e, écrit, saisi-e ou touché-e de manière choquante ou importune ou s'est dénudé-e devant moi (harcèlement sexuel).	19.9 (7)	26.3 (5)	13.6 (3)
... stalké-e (harcelé-e de manière obsessionnelle).	19.5 (7)	19.2 (4)	19.9 (4)
... menacé-e de manière effrayante.	17.1 (6)	15.2 (3)	18.9 (4)
... trompé-e ou a essayé de me tromper.	11.8 (4)	3.5 (1)	19.9 (4)
... attaqué-e via Internet / les médias sociaux ou via mon accès à Internet / aux médias sociaux (...) (cybercriminalité).	11.1 (4)	3.5 (1)	18.6 (4)
... agressé-e ou blessé-e physiquement.	10.3 (4)	10.8 (2)	9.9 (2)
... fait du chantage.	8.1 (3)	3.5 (1)	12.6 (2))
... agressé-e sexuellement ou a tenté de le faire.	6.8 (3)	7.3 (1)	6.2 (1)
... insulté-e, harcelé-e, ridiculisé-e (...) via Internet / les médias sociaux (cyberharcèlement)	6.6 (2)	6.9 (1)	6.1 (1)
... volé quelque chose sans utiliser ni violence ni menace (vol)	3.2 (1)	0.0 (0)	5.6 (1)
... volé ou a tenté de me voler quelque chose en utilisant la violence ou la menace (brigandage).	0.0 (0)	0.0 (0)	0.0 (0)
Autres	1.7 (1)	3.4 (1)	0.0 (0)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.7.3 Contact avec la police

Les incidents de crime de haine dans le contexte domestique n'ont été que très rarement signalés à la police. Les différences entre les sexes (Tableau 61) et entre les contextes (11,3 % contre 5 %) ne sont pas statistiquement significatives en raison du faible nombre de cas.

Tableau 61 : Signalement à la police pour le dernier incident de crime de haine dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 37)	Victime féminine (n = 18)	Victime masculine (n = 19)
Oui, signalement à la police	11.3 (4)	2.3 (1)	20.2 (4)
Non, pas de signalement à la police	88.7 (33)	97.7 (17)	79.8 (15)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

Lorsqu'un incident de crime de haine a été signalé à la police, les personnes concernées semblent avoir été plutôt insatisfaites de la police (Table 62). Le faible nombre de cas ne permet cependant pas de l'affirmer avec certitude.

Tabelle 62: Satisfaction avec la police après le signalement du dernier incident de crime de haine dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 4)	Victime féminine (n = 1)	Victime masculine (n = 3)
Satisfait-e	11.2 (1)	100 (1)	0.0 (0)
Non satisfait-e	88.8 (3)	0.0 (0)	100 (3)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.8 Cyberharcèlement

2.8.1 Taux de victimes

Le Tableau 63 présente les taux de prévalence sur cinq ans du cyberharcèlement en contexte domestique. La différence entre les victimes masculines et féminines n'est pas statistiquement significative.

Tableau 63 : Prévalence sur cinq ans du cyberharcèlement en contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total	Victime féminine	Victime masculine
Nombre de victimes	0.3 (44)	0.4 (26)	0.2 (18)
Total	100 (14'824)	100 (7'423)	100 (7'401)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.8.2 Circonstances de l'acte

2.8.2.1 Relation entre victime et auteur·e

Les personnes concernées ont le plus souvent été victimes de cyberharcèlement dans le contexte domestique par leur ex-petit·e ami·e actuel·le ou passé·e (Tableau 64). La différence entre les victimes masculines et féminines est cependant statistiquement significative pour ce type d'auteur·e.⁹

Tableau 64 : Auteur·e du dernier incident de cyberharcèlement dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses, plusieurs réponses possibles)

	Total (n = 44)	Victime féminine (n = 26)	Victime masculine (n = 18)
(ancien·ne) Ex-petit·e ami·e	42.5 (19)	57.7 (15) *	20.8 (4)
(ancien·ne) Petit·e ami·e	21.9 (10)	12.4 (3)	35.5 (6)
(ancien·ne) Conjoint·e	10.3 (5)	7.0 (2)	15.1 (3)
Frère / sœur	9.4 (4)	9.2 (2)	9.6 (2)
(ancien·ne) Ex-conjoint·e	9.2 (4)	11.9 (3)	5.4 (1)
Autre parent·e	8.6 (4)	9.7 (3)	6.9 (1)
Mère	5.4 (2)	4.0 (1)	7.4 (1)
Fils	4.6 (2)	1.6 (1)	9.0 (2)
Père	4.5 (2)	2.5 (1)	7.4 (1)
Fille	0.0 (0)	0.0 (0)	0.0 (0)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.8.2.2 Déroulement des faits

Dans le contexte domestique, le cyberharcèlement le plus souvent rapporté est le fait d'avoir été la cible de moqueries, d'insultes, d'injures ou de menaces en ligne. (Tableau 65).¹⁰

Tableau 65 : Déroulement du dernier incident de cyberharcèlement dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 44)	Victime féminine (n = 26)	Victime masculine (n = 18)
Quelqu'un s'est moqué de moi, m'a insulté·e, injurié·e ou menacé·e en ligne	57.4 (25)	50.5 (13)	67.2 (12)
Quelqu'un a répandu des rumeurs sur moi en ligne ou a dit du mal de moi	53.0 (23)	53.8 (14)	51.9 (9)
Quelqu'un a mis ou essayé de mettre en ligne des messages privés me concernant pour me ridiculiser	16.9 (7)	25.0 (7)	5.2 (1)

⁹ Lorsque le nombre de cas est faible, les données en pourcentage étant arrondies à une décimale et les chiffres absolus étant toujours indiqués sous forme de nombres entiers, il est possible d'obtenir des pourcentages différents pour le même nombre absolu de cas (voir les entrées « Frère / sœur » ; « (ancien·ne) Ex-conjoint·e », « Autre parent·e » et « Mère », qui présentent des pourcentages différents pour une seule mention chez les victimes de sexe masculin).

¹⁰ S'agissant du cyberharcèlement, aucune information n'a été collectée sur le, la ou les auteur·e·s (nombre, sexe, âge, origine), pas plus que sur l'influence d'alcool et/ou de drogue ni d'utilisation d'arme.

Quelqu'un a transmis des photos/vidéos de moi sur lesquelles je suis nu·e	16.6 (7)	28.2 (7)	0.0 (0)
Autres	4.0 (2)	6.7 (2)	0.0 (0)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.8.3 Contact avec la police

Le cyberharcèlement dans le contexte domestique n'a été que très rarement signalé à la police (Tableau 66). Le comportement ne diffère pas de manière statistiquement significative entre les cas relevant du contexte domestique et ceux hors contexte domestique (4% contre 5,4%). Dans l'ensemble, le taux de signalement des délits de cyberharcèlement est extrêmement faible. En raison de ces chiffres peu élevés, nous avons renoncé à évaluer le degré de satisfaction après un signalement à la police.¹¹

Tableau 66 : Signalement à la police pour le dernier incident de cyberharcèlement dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 42)	Victime féminine (n = 26)	Victime masculine (n = 16)
Oui, signalement à la police	4.0 (2)	1.6 (1)	7.9 (1)
Non, pas de signalement à la police	96.0 (40)	98.4 (26)	92.1 (15)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.9 Extorsion et chantage

2.9.1 Taux de victimes

Le Tableau 67 présente les taux de prévalence sur cinq ans de l'extorsion ou chantage dans le contexte domestique. Les taux diffèrent de manière statistiquement significative pour le sexe : les femmes sont plus souvent victimes que les hommes.

Tableau 67 : Prévalence sur cinq ans de l'extorsion ou chantage en contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total	Victime féminine	Victime masculine
Nombre de victimes	0.3 (50)	0.5 (39) ***	0.1 (11)
Total	100 (15'064)	100 (7'540)	100 (7'525)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

¹¹ La question d'un éventuel contact avec un service d'aide aux victimes n'a pas été posée pour le cyberharcèlement.

2.9.2 Circonstances de l'acte

2.9.2.1 Relation entre victime et auteur·e

Tableau 68 : Auteur·e du dernier incident d'extorsion ou chantage dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses, plusieurs réponses possibles)

	Total (n = 50)	Victime féminine (n = 39)	Victime masculine (n = 11)
(ancien·ne) Ex-petit·e ami·e	29.1 (15)	26.8 (11)	37.7 (4)
(ancien·ne) Ex-conjoint·e	21.0 (11)	20.5 (8)	22.8 (2)
(ancien·ne) Conjoint·e	19.6 (10)	22.9 (9)	7.5 (1)
Autre parent·e	16.1 (8)	13.2 (5)	26.7 (3)
(ancien·ne) Petit·e ami·e	9.5 (5)	11.6 (5)	0.0 (0)
Fille	5.1 (3)	5.1 (2)	5.3 (1)
Père	3.0 (1)	3.8 (1)	0.0 (0)
Frère / sœur	2.3 (1)	3.0 (1)	0.0 (0)
Mère	0.0 (0)	0.0 (0)	0.0 (0)
Fils	0.0 (0)	0.0 (0)	0.0 (0)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

Les cas d'extorsion ou chantage les plus souvent cités dans le contexte domestique ont été exercés par un·e ex-partenaire.¹²

2.9.2.2 Déroulement des faits

Le plus souvent, les victimes interrogées ont indiqué que le dernier incident d'extorsion ou chantage dans le contexte domestique s'était déroulé dans le cadre familial, par exemple une dispute au sujet des enfants, une séparation, un héritage, etc. (Tableau 69).

Tableau 69 : Déroulement du dernier incident d'extorsion ou chantage dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 36)	Victime féminine (n = 27)	Victime masculine (n = 9)
Contexte familial, conflit au sujet des enfants / séparation / héritage	55.1 (20)	59.3 (16)	42.2 (4)
Catégorie résiduelle / Autres	30.0 (11)	28.9 (8)	33.2 (3)
Menace de publier des photos/vidéos de nu (sans rapport avec la webcam piratée)	20.7 (7)	15.0 (4)	38.2 (3)
Menace de publier des informations personnelles (sans rapport avec des photos de nu)	7.1 (3)	9.4 (3)	0.0 (0)
Chantage dans le cadre d'un achat ou de commerce (en ligne)	3.3 (1)	4.4 (1)	0.0 (0)
Variante de l'astuce du neveu	0.0 (0)	0.0 (0)	0.0 (0)

¹² Aucune information supplémentaire concernant l'auteur·e n'a été collectée pour l'extorsion et le chantage.

Conflit avec l'employeur-se / le-la chef-fe	0.0 (0)	0.0 (0)	0.0 (0)
Menace de diffuser du matériel (obtenu par piratage) de la webcam lors d'actes sexuels qui ont été filmés	0.0 (0)	0.0 (0)	0.0 (0)
Menace de faire savoir qu'on a trouvé de la pornographie enfantine chez la personne	0.0 (0)	0.0 (0)	0.0 (0)
Menace de pirater ou bloquer des ordinateurs / mots de passe	0.0 (0)	0.0 (0)	0.0 (0)
Ordinateur / mot de passe effectivement piraté ou bloqué	0.0 (0)	0.0 (0)	0.0 (0)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

2.9.3 Contact avec la police

Pour la plupart, les cas d'extorsion ou chantage dans le contexte domestique n'ont pas été signalés à la police (Tableau 70) mais le taux de signalement est le deuxième plus élevé après les voies de fait et les lésions corporelles (Tableau 35). Si 25,6% des personnes interrogées ont indiqué avoir signalé l'incident à la police dans le contexte domestique, elles n'étaient que 18,4% hors contexte domestique ; cependant la différence n'est pas statistiquement significative.

Tableau 70 : Signalement à la police pour le dernier incident d'extorsion ou chantage dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 50)	Victime féminine (n = 39)	Victime masculine (n = 11)
Oui, signalement à la police	25.6 (13)	24.9 (10)	28.1 (3)
Non, pas de signalement à la police	74.4 (37)	75.1 (29)	71.9 (8)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

Pour autant qu'il soit possible de se prononcer, les victimes d'extorsion ou chantage dans le contexte domestique semblent avoir été plus souvent satisfaites après un signalement à la police (Tableau 71).

Tableau 71 : Satisfaction avec la police après l'annonce du dernier incident d'extorsion ou chantage dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total (n = 11)	Victime féminine (n = 8)	Victime masculine (n = 3)
Satisfait-e	74.1 (8)	66.2 (5)	100 (3)
Non satisfait-e	25.9 (3)	33.8 (3)	0.0 (0)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

3 Conclusion

Le présent rapport examine les cas de violence domestique sur la base des données recueillies dans le cadre de l'enquête Crime Survey 2022. Cette enquête sur le chiffre noir ou la zone d'ombre permet de tirer des conclusions approfondies sur la violence domestique en Suisse, lesquelles ne peuvent être tirées que de manière limitée du chiffre clair en raison du faible taux de dénonciation (voir Tableau 73). Il s'avère que la proportion de personnes ayant subi de la violence domestique au cours des cinq dernières années est relativement faible (surtout en comparaison avec les incidents survenus hors contexte domestique, voir Tableau 4). Il convient en outre de noter qu'en raison du faible nombre de cas dans l'échantillon, il faut rester prudent dans les affirmations et que, pour les questions de suivi en particulier, il n'est pas toujours possible de tirer des conclusions statistiquement solides.

Le Tableau 72 résume à nouveau les taux de prévalence sur cinq ans des différentes infractions et les distingue - à l'exception des infractions sexuelles - selon le sexe des victimes. Dans l'ensemble, il apparaît que les taux de prévalence dans le contexte domestique sont généralement faibles : à l'exception du harcèlement obsessionnel, les taux de prévalence sur cinq ans sont inférieurs à 1 %. Le tableau est plus nuancé si l'on distingue les taux de prévalence en fonction du sexe des victimes : sauf pour les crimes de haine et le cyberharcèlement, on constate toujours un taux de victimes significativement plus élevé chez les femmes dans le contexte domestique. Les femmes sont donc nettement surreprésentées en tant que victimes de délits dans le cadre domestique, non seulement dans les statistiques officielles mais aussi dans le chiffre noir.

Tableau 72 : Résumé des prévalences sur cinq ans pour les infractions commises dans le contexte domestique ; selon le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Total	Victime féminine	Victime masculine
Désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel / harcèlement sexuel	0.3 (46)	0.5 (41) ***	-
Violence sexuelle	0.4 (62)	0.8 (57) ***	-
Voies de fait et lésions corporelles	0.6 (81)	0.9 (65) ***	0.2 (16)
Menaces	0.9 (134)	1.4 (107) ***	0.4 (27)
Stalking (harcèlement obsessionnel)	1.9 (286)	2.6 (196) ***	1.2 (89)
Crime de haine	0.3 (37)	0.3 (18)	0.3 (19)
Cyberharcèlement	0.3 (44)	0.4 (26)	0.2 (18)
Extorsion, chantage	0.3 (50)	0.5 (39) ***	0.1 (11)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

Si l'on considère les auteur·e·s, on constate que les partenaires actuels ou passés sont le plus souvent cités. La violence domestique semble se dérouler en premier lieu entre petit·e·s ami·e·s et conjoint·e·s alors que les membres de la famille (frères et sœurs, fils, mère, fille, père) sont plus rarement cités comme auteur·e·s. Les voies de fait et les lésions corporelles constituent une exception, les pères étant plus souvent cités que dans les autres délits, de même que les crimes de haine où ce sont les « autres parent·e·s » qui apparaissent en tête. A l'exception des menaces, du stalking et des crimes de haine, la plupart des incidents concernent un·e auteur·e seul·e ; pour tous les délits à l'exception du stalking, les victimes des deux sexes évoquent majoritairement un auteur masculin. La violence domestique exercée par des femmes semble donc nettement plus rare. Il se confirme en outre que l'alcool et les drogues peuvent être considérés comme des facteurs aggravants de la violence domestique : leur influence a été signalée dans plus de 40 % des cas de voies de fait et de lésions corporelles.

Le Tableau 73 présente les signalements à la police selon le contexte, domestique ou non, et selon le sexe des victimes. Dans l'ensemble, les taux de signalement sont plutôt faibles pour les délits examinés : le taux de signalement le plus élevé concerne les voies de fait et lésions corporelles (28,9 %), le plus bas le cyberharcèlement (4 %). Le taux de signalement des délits sexuels (confrontation à un acte d'ordre sexuel et violence sexuelle) est également faible dans le domaine domestique avec 15,6 % et 10,5 %. Là où les différences entre le contexte domestique et extra-domestique sont statistiquement significatives (confrontation à un acte d'ordre sexuel et menaces), le comportement de signalement est plus élevé dans le contexte domestique. En raison du faible nombre de cas, on ne relève pas de différences statistiquement significatives entre victimes féminines et masculines en ce qui concerne le taux de signalement. Enfin, les données en pourcentage doivent être interprétées avec prudence.

A l'image de ce qui précède, les victimes de violence domestique ne font que rarement état d'un contact avec les services d'aide aux victimes. Le taux le plus élevé concerne les cas de menaces (15,8 %).

Tableau 73 : Résumé des signalements à la police ; selon le contexte et le sexe (en pourcentage, nombre de cas entre parenthèses)

	Contexte domes- tique, total	Hors contexte do- mestique, total	Victime féminine, contexte domes- tique	Victime masculine, contexte domes- tique
Confrontation à un acte d'ordre sexuel / harcèlement sexuel	15.6 (7) *	6.5 (100)	16.3 (6)	-
Violence sexuelle	10.5 (7)	14.0 (12)	10.6 (6)	-
Voies de fait et lé- sions corporelles	28.9 (22)	31.2 (147)	31.5 (19)	19.2 (3)
Menaces	23.5 (31) *	15.6 (220)	25.6 (27)	15.2 (4)
Stalking (harcèlement obsessionnel)	17.5 (49)	17.4 (78)	17.1 (33)	18.3 (16)
Crime de haine	11.3 (4)	5.0 (46)	2.3 (1)	20.2 (4)
Cyberharcèlement	4.0 (2)	5.4 (21)	1.6 (1)	7.9 (1)
Extorsion, chantage	25.6 (13)	18.4 (79)	24.9 (10)	28.1 (3)

* p < .05, ** p < .01, *** p < .001

Dans l'ensemble, les chiffres actuels du Crime Survey 2022 confirment que les femmes continuent d'être nettement plus touchées par la violence domestique que les hommes. Même si les taux de victimes se situent globalement - à l'exception du stalking - dans une proportion basse, en dessous du seuil de 1 %, ils sont nettement plus élevés chez les femmes dans toutes les catégories de délits, à l'exception du crime de haine et du cyberharcèlement (deux délits qui ne nécessitent pas la proximité physique de l'auteur·e). Si l'on veut éviter la violence envers les femmes, il est donc indispensable de faire des efforts de prévention dans le domaine de la violence domestique.

Bibliographie

- Biberstein, L. & Killias, M. (2016). *Häusliche Gewalt in der Schweiz. Analysen im Rahmen der Schweizerischen Sicherheitsbefragung 2015*. Lenzburg : Killias Research and Consulting. Consulté le 17.11.2021. Disponible à l'adresse : https://www.krc.ch/krcwp/wp-content/uploads/2016/07/ICVS_2015_H%C3%A4usliche_Gewalt_Bericht_def.pdf
- Bundesamt für Statistik. (2016). *Polizeiliche Kriminalstatistik (PKS). Jahresbericht 2015*. Neuchâtel : Bundesamt für Statistik. Consulté le 15.6.2023. Disponible à l'adresse : <https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/350887/master>
- Bundesamt für Statistik. (2023). *Polizeiliche Kriminalstatistik (PKS). Jahresbericht 2022 der polizeilich registrierten Straftaten*. Neuchâtel : Bundesamt für Statistik. Consulté le 15.6.2023. Disponible à l'adresse : <https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/24545217/master>
- Killias, M., Staubli, S., Biberstein, L. & Bänziger, M. (2011). *Häusliche Gewalt in der Schweiz. Analysen im Rahmen der schweizerischen Opferbefragung 2011*. Zürich : Kriminologisches Institut der Universität Zürich. Consulté le 17.11.2021. Disponible à l'adresse : https://www.rwi.uzh.ch/dam/jcr:ffffff-e941-0562-ffff-ffffce818ba4/ICVS_2011_BJ-hauesliche_gewalt.d.pdf
- Markwalder, N., Biberstein, L. & Baier, D. (2023). *Opfererfahrungen und sicherheitsbezogene Einschätzungen der Schweizer Bevölkerung. Ergebnisse des Crime Survey 2022*. Zürich, St. Gallen : Institut für Delinquenz und Kriminalprävention, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften, Kompetenzzentrum für Strafrecht und Kriminologie, Universität St. Gallen.

Universität St. Gallen

Kompetenzzentrum für Strafrecht und Kriminologie

Bodanstrasse 3

CH-9000 St.Gallen

<https://www.unisg.ch/de/universitaet/schools/law/forschung/sk-hsg>

Departement Soziale Arbeit

Institut für Delinquenz und Kriminalprävention

Pfingstweidstrasse 96

Postfach 707

CH-8005 Zürich

www.zhaw.ch/sozialarbeit

